



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA REGION DES GRANDS LACS**

Structures de gouvernance de l'Accord-cadre

<p>Résumé des faits</p>	<p><i>L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (l'« Accord-cadre ») prévoit deux structures de gouvernance : le Mécanisme régional de suivi et le Comité d'appui technique, coprésidés par l'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les Garants de l'Accord-cadre sont l'UA, l'ONU, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le <i>Mécanisme régional de suivi</i> est le principal organe de surveillance prévu par l'Accord-cadre. Il se réunit chaque année au niveau des chefs d'État et de gouvernement afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux des pays signataires : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), République du Congo, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie. Sept réunions de haut niveau ont déjà eu lieu : i) le 26 mai 2013 au siège de l'UA, à Addis-Abeba; ii) le 23 septembre 2013 au Siège de l'ONU, à New York; iii) le 31 janvier 2014 au siège de l'UA; iv) le 22 septembre 2014, en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York; v) le 31 janvier 2015, en marge de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba; vi) le 29 septembre 2015, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York; et vii) le 26 octobre 2016 à Luanda. ▪ À sa première réunion, et à l'initiative de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs (l'« Envoyé spécial »), le Mécanisme régional de suivi a créé le Comité d'appui technique, sous la coprésidence de l'Envoyé spécial et du Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. ▪ Il importe de noter qu'à la quatrième réunion du Mécanisme régional de suivi, le 22 septembre 2014, les participants ont validé les conclusions et recommandations formulées dans le premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre : i) neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) par des mesures militaires et non militaires et mettre en œuvre toutes les dispositions des Déclarations de Nairobi, en commençant par le rapatriement des membres du ex-M23 qui remplissent les conditions et se trouvent dans des sites de cantonnement en Ouganda et au Rwanda; ii) renforcer la collaboration entre États membres dans le cadre des mécanismes de sécurité régionaux existants, en particulier le Mécanisme conjoint de vérification élargi, le Centre conjoint de fusion des services de renseignement, les commissions bilatérales mixtes, et renforcer l'appui national et international à ces mécanismes, selon que de besoin; iii) accélérer les mesures visant à restaurer et consolider l'autorité de l'État dans l'est de la
--------------------------------	--



RDC, notamment la mise en place de la Force de réaction rapide, en application de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU, et la mise en œuvre du programme national de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement de la RDC; iv) redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre le Plan national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) de la RDC, y compris en fournissant, en temps utile, une assistance financière et technique; v) s'attaquer globalement à tous les obstacles qui empêchent les réfugiés et les personnes déplacées de rentrer chez eux dans la région des Grands Lacs, en tenant compte de leurs besoins en matière d'aide humanitaire et de protection, ainsi que la nécessité de réformer les lois et politiques nationales qui empêchent les retours; vi) accélérer les programmes économiques destinés à lutter contre le chômage des jeunes dans la région, conformément aux textes issus du Sommet sur la lutte contre le chômage des jeunes qui s'est tenu du 19 au 24 juillet à Nairobi; et vii) prendre des mesures concrètes pour favoriser la coopération économique et judiciaire, notamment par la tenue de sommets réunissant la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la CIRGL et par l'adoption de mesures visant à promouvoir la cohérence et les synergies dans l'entraide judiciaire entre pays et les projets économiques régionaux tout en veillant à ce que les populations de la région récoltent rapidement les dividendes de la paix.

- Le 10 juillet 2015, une retraite ministérielle des pays signataires a eu lieu à Nairobi. Les Ministres angolais, burundais et kényan des affaires étrangères et le Ministre sud-africain de la défense étaient présents. De leur côté, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie avaient choisi d'être représentés par de hauts responsables. Cette réunion présentait une occasion unique pour les ministres et les autres représentants de procéder à un examen conjoint de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'envisager des mesures visant à renforcer le rôle des pays signataires. Les participants à cette retraite ont souligné que l'Accord-cadre restait un instrument de premier plan pour consolider la paix, la sécurité et la coopération dans la région, et ont par conséquent adopté une série de propositions visant à renforcer la gouvernance de l'Accord-cadre et à favoriser sa prise en main par les États signataires. Il s'agit notamment des points suivants : a) outre les réunions ordinaires organisées en marge des débats généraux des Nations Unies et des sommets de l'UA, des sessions extraordinaires du Mécanisme régional de suivi pourraient être convoquées, s'il y a lieu; b) les chefs d'État et de gouvernement de la région pourraient promouvoir et défendre certaines mesures prioritaires issues du Plan d'action régional; et c) les chefs d'État et de gouvernement devraient assister personnellement aux réunions du Mécanisme régional de suivi et leurs représentants désignés à celles du Comité d'appui technique. Les participants ont en outre recommandé que des réunions ministérielles soient convoquées au besoin.
- Le 14 juin 2016, les participants au sixième Sommet ordinaire de la CIRGL, qui a eu lieu à Luanda, ont validé les recommandations proposées, dont celle de dissocier les réunions du Mécanisme régional de suivi de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet de l'UA et de convoquer, à la place, des rencontres indépendantes qui auront lieu dans les pays signataires à



	<p>tour de rôle. À l'issue de consultations entre l'Envoyé spécial et plusieurs dirigeants de la région, la proposition consistant à organiser les réunions du Mécanisme régional de suivi dans les pays membres a été acceptée. L'objectif général de cette réforme est de pouvoir engager des discussions plus ciblées, d'améliorer le processus de prise de décision et de faciliter ainsi la mise en œuvre des engagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En s'appuyant sur les résultats de la sixième réunion ordinaire de la CIRGL, le Bureau de l'Envoyé spécial et le secrétariat de la CIRGL ont conjointement organisé, le 20 juillet 2016 à Nairobi, une réunion des Ministres de la défense de certains États membres de la CIRGL et de la SADC afin de discuter des groupes armés et du processus de rapatriement dans l'est de la RDC. Cette rencontre était présidée par M. Joao Manuel Gonçalves Lourenço, Ministre angolais de la défense et Président du Comité ministériel de la défense de la CIRGL. Les Ministres de la défense ainsi que des représentants de haut niveau d'Afrique du Sud, d'Angola, du Burundi, du Mozambique, d'Ouganda, de la RDC, du Rwanda et de Tanzanie ont participé à cette réunion.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le Comité d'appui technique</i> est la branche technique de l'Accord-cadre. Il se compose de représentants de haut niveau des États signataires ainsi que de fonctionnaires de rang supérieur qui travaillent pour les Garants. Le Comité a été notamment chargé d'établir un plan détaillé pour la mise en œuvre des engagements régionaux assorti de coordonnateurs et de mesures de suivi. Il s'est réuni pour la première fois le 24 juin 2013 et, depuis, ses membres se rencontrent tous les deux ou trois mois pour faire le bilan du processus de mise en œuvre. Le Bureau de l'Envoyé spécial, l'UA et le Secrétaire exécutif de la CIRGL assurent le secrétariat et apportent un appui aux travaux du Comité et à d'autres réunions de haut niveau.
	<p style="text-align: center;">Auteur Néné L. Bah</p>
	<p style="text-align: right;">DATE : 8 septembre 2016</p>